



Apidra[®], nouvel analogue de l'insuline d'action rapide, pour le traitement du diabète de type 1 et de type 2 de l'adulte désormais disponible aux Etats-Unis

***La nouvelle insuline prandiale, utilisable avec le stylo injecteur OptiClik[®],
peut être associée à des insulines à durée d'action prolongée, telle que l'insuline basale
Lantus[®], pour permettre une prise en charge complémentaire du contrôle glycémique***

Paris le 28 février 2006 --Sanofi-aventis U.S. annonce aujourd'hui qu'Apidra[®] (insuline glulisine injectable [à base d'ADNrecombinant]), nouvel analogue d'insuline prandiale (administrée au moment du repas), est disponible sur prescription aux Etats-Unis pour le contrôle de l'hyperglycémie des adultes présentant un diabète de type 1 ou de type 2. Apidra[®] doit être utilisée dans le cadre de schémas thérapeutiques associant une insuline d'action prolongée ou un analogue de l'insuline basale telle que Lantus[®] (insuline glargine injectable [à base d'ADNr]).

Sanofi-aventis a également annoncé que les cartouches d'Apidra[®] sont utilisables avec le stylo injecteur d'insuline OptiClik[®]. OptiClik[®] est un stylo réutilisable, possédant des caractéristiques techniques qui permettent de garantir que les patients diabétiques reçoivent à chaque injection la dose correcte d'insuline. OptiClik[®] est également disponible pour l'injection de Lantus[®], première insuline administrable une fois par jour, efficace sur 24 heures, sans pic d'action prononcé.

Apidra[®] présente une action plus rapide et plus courte que l'insuline rapide humaine. Par ailleurs, elle offre aux patients diabétiques une plus grande flexibilité d'administration au moment du repas que l'insuline rapide humaine: Apidra[®] peut être administrée un peu avant ou juste après le repas (dans les 15 minutes qui précèdent ou dans les 20 minutes qui suivent le début du repas).

Apidra[®] est aussi efficace chez les adultes diabétiques minces comme chez les obèses. En effet, la quantité de tissus adipeux sous cutané et un IMC élevé peuvent ralentir la rapidité d'absorption de l'insuline, ce qui représente, très souvent, une réelle difficulté pour le contrôle glycémique prandial des patients obèses.

« *Le contrôle des pics glycémiques post-prandiaux constitue un élément essentiel de la prise en charge du diabète* », déclarait Richard M. Bergenstal, MD, Directeur général de l'International Diabetes Center de Park Nicollet, Minneapolis, États-Unis, MN. « *Apidra[®] complète parfaitement l'arsenal thérapeutique de tous les professionnels de la santé impliqués dans la prise en charge des adultes diabétiques* ».

À propos du diabète

Le diabète est une maladie chronique fréquente, caractérisée par l'absence de production ou une mauvaise utilisation de l'insuline, hormone indispensable pour convertir le glucose (sucre) en énergie. Pour contrôler leur glycémie, les diabétiques ont besoin de différents types d'insuline en fonction des moments de la journée ou des différents stades de l'évolution du diabète. Le traitement optimal de l'hyperglycémie doit reproduire très étroitement les besoins physiologiques du patient.

Le contrôle glycémique est un élément-clé de la lutte contre l'épidémie actuelle de diabète. Aux États-Unis, plus de 20 millions de personnes souffrent de diabète, et 6 millions d'entre elles ne sont pas diagnostiquées. Par ailleurs, chez environ 60 % des personnes diagnostiquées, le diabète n'est pas contrôlé. Selon l'American Diabetes Association, l'objectif de contrôle optimal pour les personnes diabétiques est, généralement, un taux d'HbA1c inférieur à 7 %. Le dosage de l'HbA1c mesure le taux de glucose sanguin sur une période de deux à trois mois. L'étude United Kingdom Prospective Diabetes Study (UKPDS) a montré que, lorsqu'elle est associée à des antidiabétiques oraux, un régime alimentaire et une activité physique, l'utilisation de l'insuline dans le traitement du diabète de type 2 peut aider les patients à atteindre et à maintenir un contrôle glycémique optimal, ce qui contribue à réduire le risque de cécité, d'amputation, d'insuffisance rénale, d'accident vasculaire cérébral et de crise cardiaque.

À propos d'APIDRA[®] (insuline glulisine injectable [à base d'ADNr])

Apidra[®] est indiquée pour le traitement des patients adultes atteints de diabète pour le contrôle de l'hyperglycémie. Apidra[®] possède une action plus rapide et plus courte que l'insuline rapide humaine. Apidra[®] doit être utilisée dans le cadre de schémas thérapeutiques associant une insuline d'action prolongée ou un analogue de l'insuline basale.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est le 3^{ème} groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Le Groupe sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier » ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et développements réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés sous les sections « Risques de l'émetteur » et « Déclarations prospectives » du document de référence de sanofi-aventis ainsi que sous les sections « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » et « Risk Factors » du rapport annuel 2004 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.